

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° CD21

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 11

À l'alinéa 12, après le mot :

« risque »,

insérer les mots :

« pour la santé ou la sécurité publiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le texte actuel est trop vague et il est nécessaire de préciser la nature du risque.